

FRAIS/MATÉRIEL LIÉS AUX ÉTUDES



Quelques conseils :



ALLOCATIONS D'ÉTUDES

→ Pense à introduire ta demande d'[allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles](#) dans les délais, si tu réponds aux conditions. Cette aide peut te permettre de bénéficier de la gratuité des droits d'inscription ainsi que de l'impression gratuite des supports de cours obligatoires.

→ Tu n'as pas droit à l'allocation d'études car toi ou tes parents dépassez de peu le plafond de revenus ? Sollicite le [statut d'étudiant « condition modeste »](#) qui te permettra d'obtenir une réduction du minerval.

→ À partir de la rentrée académique 2026, le mode de calcul du minerval va se baser sur 4 taux en fonction de différents critères. Tu souhaites savoir quel taux sera applicable à ta situation ? N'hésite pas à utiliser le comparateur en ligne conçu par la Fédération des Etudiants Francophones : [calculateur du minerval - Fédération des Étudiant.e.s Francophones](#).



SERVICES SOCIAUX ET CPAS

→ Les services sociaux de certains établissements d'enseignement supérieur disposent d'un budget (sous conditions et variable selon l'établissement) permettant l'acquisition, à moindre coûts, de matériel utile pour les études, voire de l'octroi de prêts (PC reconditionnés, ...).

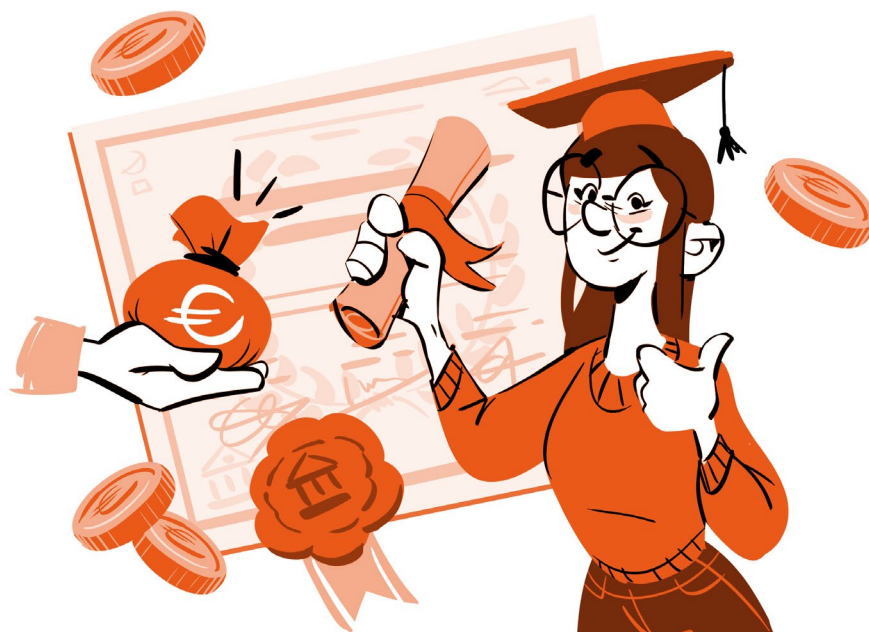
→ Besoin d'un soutien pour l'aide à la réussite ? Consulte le service social de ton établissement pour connaître leurs ressources ou vérifie les autres aides à la réussite.

→ Les CPAS peuvent octroyer des aides pour l'achat de matériel scolaire (après examen de la demande). Aides qui peuvent être remboursables ou non.

AUTRES SERVICES

→ Des bourses sont régulièrement organisées, en début d'année scolaire, afin de racheter du matériel (livres, codes, ...).

→ Pour l'achat de matériel propre aux études, tu peux solliciter un prêt (à taux réduits) auprès du [Crédal](#). Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent !



MÉDIATEUR POUR T'AIDER

Tu estimes rencontrer une difficulté avec la Fédération Wallonie Bruxelles et tu as déjà tenté de résoudre le problème en les contactant ? Adresse-toi au [Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

Le médiateur aide les personnes qui rencontrent des difficultés avec une administration de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Retrouve tout les liens
cités dans ce document
en scannant le QR code →

